

Séance ordinaire du 27 novembre 2017

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le lundi vingt-sept novembre deux mille dix-sept à quinze heures trente, à la salle du comité, 795, boulevard Alphonse-Desjardins, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones (partiellement), formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Marie-Lise Côté, directrice générale adjointe – développement du territoire et qualité de vie, Yves Després, directeur général adjoint – sécurité publique, Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Zoé Couture, directrice du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, secrétaire.

CE-2017-14-68

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 27 novembre 2017.

Le membre du comité exécutif Janet Jones divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante et quitte la séance avant le début des délibérations et du vote sur celle-ci.

CE-2017-14-69

Convention de gestion et de partage des coûts et de constitution de servitude d'utilités et de commodités à intervenir avec 9149-8329 Québec inc., 9180-6414 Québec inc., Groupe commercial AMT inc. et 5750 altitude 80, S.E.C., ratification de décision et abrogation de la résolution CV-2015-12-12 « Renonciation partielle au bénéfice de servitudes sur les lots 4 053 788 et 5 559 972 du cadastre du Québec (rue J.-B.-Michaud, secteur Lévis) »
[Document d'aide à la décision DEV-2017-184-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de conclure la convention de gestion et de partage des coûts et de constitution de servitude d'utilités et de commodités à intervenir avec 9149-8329 Québec inc., 9180-6414 Québec inc., Groupe commercial AMT inc. et 5750 altitude 80, S.E.C., telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2017-184-R-1, les frais relatifs à cette convention à être assumés par les autres parties concernées, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- de ratifier les décisions prises par le comité exécutif par la résolution CE-2017-13-67, ainsi que les contrats signés, « Autorisation de servitudes d'utilités et de commodités, d'abandon de servitudes de stationnement sur le lot 4 053 788 du cadastre du Québec, de création d'une servitude de stationnement sur une partie des lots 4 053 788 et autres de ce cadastre, d'abandon d'une servitude de non-construction sur les lots 5 559 972 et autres de ce cadastre et de création d'une servitude

de circulation sur une partie des lots 4 053 788 et autres de ce cadastre et d'une servitude de passage, d'utilités et de commodités sur une partie du lot 4 053 788 de ce cadastre »;

- d'abroger la résolution CV-2015-12-12 « Renonciation partielle au bénéfice de servitudes sur les lots 4 053 788 et 5 559 972 du cadastre du Québec (rue J.-B.-Michaud, secteur Lévis) ».

Le membre du comité exécutif Janet Jones reprend son siège.

CE-2017-14-70

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2017

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 21 novembre 2017.

Le membre du comité exécutif Janet Jones divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante et quitte la séance avant le début des délibérations et du vote sur celle-ci.

CE-2017-14-71

Demande au gouvernement du Canada de corriger l'injustice commise en 2011 dans le cadre de la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale et d'inclure immédiatement Chantier Davie Canada inc. dans les contrats opérationnels intérimaires

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- de demander au gouvernement du Canada de corriger l'injustice commise en 2011 dans le cadre de la Stratégie nationale d'approvisionnement en matière de construction navale et d'inclure immédiatement le Chantier Davie dans les contrats opérationnels intérimaires;
- de transmettre copie de la présente résolution au Premier ministre du Canada, monsieur Justin Trudeau, au Premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, au ministre délégué aux Affaires maritimes, monsieur Jean D'amour, à la ministre du Travail et responsable de la région de la Chaudière-Appalaches, madame Dominique Vien, au Chef de la direction de Federal Fleet, monsieur Spencer Fraser, au président et chef de la finance du Chantier Davie, monsieur James Davies, au propriétaire du Chantier Davie, monsieur Alex Vicefield, et au président du Syndicat des travailleurs du Chantier naval, monsieur Régent Guay.

Le membre du comité exécutif Janet Jones reprend son siège.

CE-2017-14-72

Désignations de membres du conseil de la Ville à différents comités, commissions et organismes

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de désigner les membres du conseil de la Ville aux différents comités commissions et organismes, tel qu'il est mentionné en annexe à la résolution à être adoptée par le conseil de la Ville.

CE-2017-14-73

Félicitations à monsieur Laurent Dubreuil

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de féliciter monsieur Laurent Dubreuil pour avoir remporté sa première victoire individuelle en *Coupe du monde en patinage de vitesse en longue piste* le 11 novembre 2017 à Heerenveen aux Pays-Bas, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

CE-2017-14-74

Nomination du maire suppléant

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de désigner le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin à titre de maire suppléant pour la durée de son mandat.

CE-2017-14-75

Condoléances aux membres de la famille de madame Caroline Morency

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de transmettre les plus sincères condoléances des membres du conseil de la Ville et du personnel de la Ville aux membres de la famille de madame Caroline Morency.

CE-2017-14-76

Proclamation de la *Journée Lévisienne de la sensibilisation au cancer de la prostate Noeudvembre*

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de proclamer la *Journée Lévisienne de la sensibilisation au cancer de la prostate Noeudvembre*, le 19 novembre 2017.

CE-2017-14-77

Félicitations à madame Valérie Doran-Plante

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de féliciter madame Valérie Doran-Plante, présidente-directrice générale et fondatrice de Bulle bijouterie pour mamans, pour l'obtention du *Prix Fonds de solidarité FTQ*, en tant que nouvelle entrepreneure, le 8 novembre 2017 dans le cadre du 17^e gala annuel *Prix femmes d'affaires du Québec*, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

CE-2017-14-78**Remerciements aux Loisirs de Bienville**

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de féliciter et remercier les Loisirs de Bienville pour avoir œuvré tout près de 70 ans dans la communauté par son apport considérable auprès les familles lévisiennes, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

CE-2017-14-79**Rapport sur l'accessibilité aux personnes handicapées des bureaux de vote**
[Document d'aide à la décision BPE-2017-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de prendre acte que pour l'élection municipale du 5 novembre 2017 chaque bureau de vote a été établi dans un endroit accessible aux personnes handicapées.

CE-2017-14-80**Modification de la résolution CE-2017-08-58 « Financement de la dépense relative aux travaux d'installation au bâtiment administratif du 996, rue de la Concorde (secteur Saint-Romuald) pour l'ingénierie et pour l'achat de deux bornes de recharge de véhicules électriques »**
[Document d'aide à la décision ENV-2017-034](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE-2017-08-58 « Financement de la dépense relative aux travaux d'installation au bâtiment administratif du 996, rue de la Concorde (secteur Saint-Romuald) pour l'ingénierie et pour l'achat de deux bornes de recharge de véhicules électriques » par la modification, au premier alinéa, du montant « 16 700 \$ » par celui de « 26 700 \$ ».

CE-2017-14-81**Attribution du contrat pour la fourniture d'un camion-incendie à échelle aérienne en aluminium de 30 mètres de type « panier » et financement afférent**
[Document d'aide à la décision APP-2017-243](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat de gré à gré à Techno-feu inc., pour la fourniture d'un camion-incendie à échelle aérienne en aluminium de 30 mètres de type « panier », au prix de 1 329 203 \$, avant TPS et TVQ.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville, pour financer cette dépense, d'affecter un montant de 1 400 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de dix ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2018 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

CE-2017-14-82**Adoption du Règlement RVCE-2017-17-59 modifiant le Règlement 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis**[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-108](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RVCE-2017-17-59 modifiant le Règlement 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis a été remise aux membres du comité exécutif au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du comité présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de régir la vitesse sur la rue Ozias-Leduc et de créer une nouvelle zone de vignettes sur la rue Saint-Laurent ;

En conséquence,

Il est résolu d'adopter le Règlement RVCE-2017-17-59 modifiant le Règlement 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis.

CE-2017-14-83**Adoption du Règlement RVCE-2017-17-60 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement**[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-108](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RVCE-2017-17-60 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres du comité exécutif au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du comité présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur la rue Jérôme-Demers ;

En conséquence,

Il est résolu d'adopter le Règlement RVCE-2017-17-60 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

CE-2017-14-84**Adoption du Règlement RVCE-2017-17-61 modifiant le Règlement 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas**[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-108](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RVCE-2017-17-61 modifiant le Règlement 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas a été remise aux membres du comité exécutif au plus tard deux jours juridiques avant

la présente séance, que tous les membres du comité présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de régir la vitesse sur la rue Strasbourg ;

En conséquence,

Il est résolu d'adopter le Règlement RVCE-2017-17-61 modifiant le Règlement 104 concernant la circulation et le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas.

CE-2017-14-85

Adoption du Règlement RVCE-2017-17-62 modifiant le Règlement 97-946 concernant les limites au stationnement et à la vitesse, la localisation de signaux relatifs à ces sujets et remplaçant le règlement V-93-747 et ses amendements de l'ex-Ville de Saint-Jean-Chrysostome

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-108](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RVCE-2017-17-62 modifiant le Règlement 97-946 concernant les limites au stationnement et à la vitesse, la localisation de signaux relatifs à ces sujets et remplaçant le règlement V-93-747 et ses amendements de l'ex-Ville de Saint-Jean-Chrysostome a été remise aux membres du comité exécutif au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du comité présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de régir la vitesse sur les rues Nolin et Alphonse-Ferland ;

En conséquence,

Il est résolu d'adopter le Règlement RVCE-2017-17-62 modifiant le Règlement 97-946 concernant les limites au stationnement et à la vitesse, la localisation de signaux relatifs à ces sujets et remplaçant le règlement V-93-747 et ses amendements de l'ex-Ville de Saint-Jean-Chrysostome.

CE-2017-14-86

Participation de la Ville au projet de l'Office municipal d'habitation Saint-Rédempteur dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (rues de Saint-Rédempteur et Dominique-Savio, secteur Saint-Rédempteur)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-267](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de participer au projet de l'Office municipal d'habitation Saint-Rédempteur prévu sur le lot 2 285 056 du cadastre du Québec, situé à l'angle des rues de Saint-Rédempteur et Dominique-Savio (secteur Saint-Rédempteur), dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'établir que cette participation représente un maximum de 15 % du montant total des coûts relatifs à la réalisation de ce projet attesté par la Société d'habitation du Québec, versée sous forme d'une aide financière accordée dans le cadre du programme

complémentaire de la Ville au programme AccèsLogis Québec (Règlement RV-2016-15-38), en soustrayant, s'il y a lieu, les montants suivants de la contribution monétaire de la Ville :

- les frais relatifs aux services professionnels assumés par la Ville et reconnus par la Société d'habitation du Québec;
- les frais d'émission du permis de construction et du permis de branchement;
- les autres frais assumés par la Ville et reconnus par la Société d'habitation du Québec;

et ce, conditionnellement à :

- ce que le projet soit conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur, de même qu'à toutes les autres normes par ailleurs applicables;
- l'adoption d'un règlement d'emprunt pour financer une partie de la participation de la Ville avant le début des travaux;
- ce que toute activité de promotion ou événement médiatique concernant le projet ait obtenu au préalable le consentement express de la Ville;

et d'assumer également 10 % du montant du supplément au loyer pour neuf logements du volet 1 et 21 logements du volet 3 du programme AccèsLogis Québec, pendant un minimum de cinq ans, à même le budget de fonctionnement.

CE-2017-14-87

Levée de la séance

La séance est levée à 16 h 40.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
